



**COMMISSION
SOCIALE, SCOLAIRE ET COMMUNICATION**

**Rapport (public)
de la séance du mercredi 1^{er} juin 2022 à 19h00
Salle du Conseil municipal**

Présent(e)s : Mme Andrea EHRETSMANN (Présidente)
Mme Sophie BRAND
M. Jean-Noël DUCREST (pour M. Dante GIACOBINO)
M. Federico GIACOBINO
Mme Alexia MOREL
M. Laurent PECCOUD
M. Albert SIROLI

M. François JACCARD Adjoint

Excusé(e)s : M. Dante GIACOBINO

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance 27 avril 2022**
3. **Règlement relatif à l'aide sociale individuelle de la commune de Corsier**
4. **Promotion de la santé : propositions d'actions et d'informations concernant les gestes de base pour porter secours**
5. **Propositions de la Fédération genevoise de coopération (FGC)**
6. **Divers**

La Présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

1. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente suggère de traiter le point 5 après le point 2.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité (6 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2022

Un commissaire propose une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2022 est approuvé à la majorité (5 oui, 1 abstention).

5. Propositions de la Fédération genevoise de coopération (FGC)

Les 4 propositions de soutien ont été transmises aux commissaires, qui ont pu en prendre connaissance. Si les dossiers, consultables via les propositions résumées, étaient énormes, les présentations étaient très complètes et bien détaillées, avec un petit rapport de la commission technique, qui creuse bien les dossiers (contacts avec les bénéficiaires, par

exemple), ce qui est rassurant. Les commissaires passent les différents projets en revue.

Projet Jeunes Emploi (Burundi) – Fr. 5'000.-

Permettre à 600 jeunes de créer de petits emplois (auto-emplois) pour, ainsi, créer leur petite entreprise. Ce projet vise une aide au développement, une aide sur le long terme. Les objectifs durables sont aussi présentés. Les associations membres de la FGC ont des partenaires sur place. La commune aura des points de situation réguliers. La FGC organise des conférences annuelles avec tous les partenaires. La prochaine aura lieu le 9.6.2022 au palais Eynard (en présence de Mme N. Fontanet, de M. A. Gomez, des différentes communes concernées, etc.).

Ménage de pêcheurs et gestion durable des lacs (Madagascar) – Fr. 5'000.-

436 ménages concernés. Tous ces projets se rejoignent sur la formation et la continuité. Il s'agit de réintroduire des poissons pour que les familles de pêcheurs puissent continuer leurs activités et subvenir à leurs propres besoins. Sans compter la préservation et la restauration de cet écosystème. Les réponses posées par la commission technique ont été éclaircies. Ce projet se base vraiment sur des chiffres et des relevés concrets.

Ces projets sont tous bien ficelés, ce qui est positif. Mais quid du budget global de Fr. 24'000.-. La commission avait décidé d'allouer son budget pour l'aide humanitaire internationale (sauf Fr. 4'000.- conservés pour la fin de l'année) à la FGC. Les compétences de la FGC permettent de mutualiser les ressources des institutions publiques et amènent un grand niveau de précision sur les dossiers sélectionnés grâce au gros travail fait par la commission technique. La commission avait décidé de soutenir les domaines suivants : éducation, développement durable et santé. La FGC paraît bien structurée ; un sacré travail est effectué en amont. Les partenaires sur place sont sérieux.

Appui au développement de coopératives d'habitation et mouvement pour le droit au logement (Nicaragua) - Fr. 6'000.-

Ce projet, sur 3 ans (2021-2024), est une bonne façon durable de soutenir le logement. Les logements sont construits avec les matériaux du pays. Des organes de révision sont prévus pour les 4 projets présentés.

Appui à l'insertion et à la réinsertion scolaire et professionnelle des orphelins de SIDA et de guerre (Sénégal) - Fr. 5'000.-

Ce projet vise à aider les jeunes déshérités. Ces 4 projets visent vraiment à aider des gens dans le besoin. Et toujours avec la notion de développement durable.

La FGC vérifie si les objectifs sont atteints. La commission peut ainsi plus avoir confiance et connaîtra mieux les résultats.

À l'unanimité (6 voix pour), la commission sociale & scolaire & communication préavise favorablement les dossiers et subventions proposées par le biais de la FGC (total Fr. 21'000.-).

4. Promotion de la santé : propositions d'actions et d'informations concernant les gestes de base pour porter secours

Une commissaire propose d'imaginer une journée d'action et de sensibilisation avec plein de petits ateliers, conférences ou autres (ou plusieurs événements tout au long de l'année), en partenariat avec les samaritains de Collonge-Bellerive, des professionnels de la santé, etc. Elle évoque différentes thématiques en dehors de la réanimation, qui est certes essentielle : gestion des urgences chez les enfants, problèmes cardiaques, symptômes d'AVC, problèmes respiratoires, hémorragiques, brûlures, plans canicules, etc.

Il serait intéressant de faire non seulement participer toute la population du village, mais aussi les enfants. L'APEC avait organisé un atelier premiers secours pour eux qui avait dû être annulé à cause du Covid-19. Or les enfants (comme tous ceux qui n'osent pas aller sur

une urgence) peuvent faire des choses très précieuses (appeler le 144, libérer le défibrillateur, etc.).

Différents thèmes pourraient être développés tout au long de l'année (tous les 2-3 mois), en association avec l'APEC, et renouvelés plusieurs années de suite. Les élus devraient être les premiers à participer à ce genre de choses.

Très peu de monde est venu assister à la sensibilisation de Save a Life. La sensibilisation pourrait déjà passer par de l'information (flyers à garder près du téléphone). Les cours de Save a Life et les présentations sont relativement onéreux.

Il serait par exemple possible de mettre sur pied un atelier en marge d'une fête comme la journée des associations, qui draine du public. Il n'y avait que 25 personnes à la présentation de Save a Life. En revanche l'atelier premiers secours animé dans le cadre du 200^e des sapeurs-pompiers a eu du succès.

La commune a la chance de compter sur son territoire beaucoup de professionnels de la santé. Il serait imaginable d'organiser quelque chose sans forcément passer par une association. Les samaritains ont des modules tout prêts qu'ils ont l'habitude de présenter (réanimation, urgences chez les petits enfants, soins à domicile (proches aidants), hémorragies, etc.).

Les communes subventionnent-elles les samaritains ? Leur présence aux caisses à savon coûte Fr. 800.-.

Il serait préférable d'utiliser les modules des samaritains, afin d'avoir une bonne assise et une bonne pédagogie.

Un commissaire suggère de demander aux médecins de la commune.

Et les samaritains ont le matériel, est-il rappelé.

Il serait peut-être imaginable de proposer, en marge d'une fête, des animations complémentaires aux modules présentés par les samaritains au long de l'année.

L'intervention de Save a Life n'a pas tout à fait correspondu aux attentes d'un commissaire qui trouvait important de montrer l'emplacement des défibrillateurs à la population. Il pensait aussi qu'une personne viendrait expliquer le massage cardiaque à côté de l'appareil. Il faudrait revenir là-dessus.

Un flyer pourrait être redistribué chaque année (emplacements défibrillateurs, premiers gestes, etc.).

Peut-être serait-il possible de caler une animation pour la journée de la Croix-Rouge au Clin d'œil ?

Concernant le service social intercommunal littoral, une information a été diffusée hier (fascicule).

Arrivée de M. F. Jaccard.

Ayant été brièvement informé des réflexions de la commission, M. F. Jaccard rappelle que différentes informations figuraient dans le tous-ménages au moment de la venue de Save a Life. Mais un rappel ne serait pas inutile. Il faudrait regarder avec l'école pour les 7 et 8P, prendre contact avec l'infirmière scolaire.

Les études démontrent qu'un enfant de 12 ans a la capacité de faire un massage cardiaque efficace. Il serait intéressant d'impliquer aussi l'APEC.

Une commissaire prendra contact avec les samaritains de Collonge-Bellerive (modules, documents informatifs personnalisables par la commune, etc.) et l'école, puis reviendra vers la commission.

La proposition d'organiser une animation à plus large échelle à une date proche de la

journée de la Croix-Rouge serait une bonne idée. Il pourrait aussi être intéressant de s'associer aux sapeurs-pompiers, au sauvetage.

Des ateliers étaient autrefois organisés en collaboration avec le sauvetage d'Hermance, la police, les ambulanciers et les pompiers dans les quatre communes, rappelle M. F. Jaccard.

3. Règlement relatif à l'aide sociale individuelle de la commune de Corsier

Les commissaires ont reçu le règlement sur le CMNet, qui est pratiquement le même pour les quatre communes hormis leurs spécificités. L'Exécutif l'ayant accepté, M. F. Jaccard se propose de répondre aux questions des élus.

Le service social intercommunal littoral, qui est basé à Collonge-Bellerive et Prés-Grange, a été inauguré aujourd'hui. Le bureau juridique du samedi devrait être déplacé au même endroit pour différentes raisons (accessibilité, sécurité, arrêts TPG, etc.). Les horaires seront encore affinés.

Une ligne budgétaire de Fr. 3'500.- était prévue pour les bons de solidarité, qui n'ont pas été reconduits en 2022. L'Exécutif souhaiterait soumettre une proposition de crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 20'000.- que l'assistante sociale pourrait allouer, en 2022, pour des soutiens sociaux selon les conditions définies par le règlement.

Les assistantes sociales géreront ces dossiers qui resteront strictement confidentiels. La loi ayant changé, toutes les communes doivent proposer des prestations sociales à leur population et à leurs aînés (transfert de charges canton/communes). Les demandes d'aide sociale importantes (anonymisées) ne pourront être octroyées sans l'accord du comité du groupement.

Selon le rapport de M. Th. Apothéloz sur la réforme de l'aide sociale, il y a eu une augmentation de 76 % sur 10 ans des personnes suivies par l'Hospice général. Les communes ont répondu aux sept axes fixés par le Conseiller d'État.

L'assistante sociale collaborera avec l'Hospice général, Pro Senectute et les différents instituts, explique M. F. Jaccard.

Une brève discussion s'engage sur les types de demandes ou de besoins, à l'issue de laquelle M. F. Jaccard évoque le tous-ménages, préparé par Hermance et qu'une partie de la population de Corsier n'a pas reçu pour cause de couac postal (ce qui sera signalé).

À l'unanimité (6 voix pour), la commission sociale & scolaire & communication préavise favorablement la demande de budget complémentaire de Fr. 20'000.- pour l'assistante sociale.
--

6. Divers

Un commissaire donne lecture de la présentation de l'association Films Préventif & Créatif, qui concerne un projet de court-métrage « Ça n'arrive pas qu'aux autres » sur les dangers de la drogue dite du violeur, le GHB, et d'autres aux effets similaires. Ce court-métrage, tourné en 2021, a pour but de sensibiliser principalement les adolescents et les jeunes adultes qui sont le plus souvent ciblés et victimes d'abus. L'association sollicite un soutien de Fr. 2'475.- (montage et images) afin de couvrir la production et la postproduction.

Différentes communes, associations, fondations ont été sollicitées, sachant qu'il manque Fr. 60'000.- pour ce projet jugé important pour les enfants de Corsier qui sont à la veille d'entrer au cycle ou au collège. Ce sujet pourrait aussi être évoqué avec la CSMAC.

L'idée est très bonne, sachant qu'il y a une recrudescence de cas, surtout sur le canton de Vaud, de cette drogue.

Le lien sera transmis aux commissaires, qui pourront ainsi regarder les présentations.

Le DIP décidera des catégories d'âges auxquels ce film sera éventuellement présenté dans

les écoles, précise M. F. Jaccard.

Ce qui est important, c'est de protéger les enfants de ce problème, souligne le commissaire en demandant à la commission de soutenir ce projet.

Un autre commissaire relève l'utilité de montrer aux enfants que ça n'arrive pas qu'aux autres.

D'autant que les jeunes hommes aussi en sont victimes, est-il précisé.

Les réseaux sociaux sont également un moyen très important pour informer les jeunes.

À l'unanimité (6 voix pour), la commission sociale & scolaire & communication préavise favorablement l'octroi d'un soutien de Fr. 2'475.- à l'association Films Préventif & Créatif pour le court-métrage « Ça n'arrive pas qu'aux autres ».

Un commissaire transmet les remerciements de M. G. Briquet, le journaliste que la commission avait décidé de soutenir, et suggère de lui proposer une exposition à Corsier.

La liste des suspens sera complétée conformément à l'ordre du jour de la présente séance.

Sur une question de la Présidente, M. F. Jaccard relève que le sans-abrisme coûterait aux communes le même prix que les places de crèche (Fr. 38'000.-/an). L'hébergement est de 30 jours maximum. De nombreuses discussions sont en cours au sein de l'ACG et différentes solutions sont étudiées. Les associations sont contrôlées et doivent rendre des comptes à la ville. Un groupe de travail s'est constitué, qui rendra un rapport complet d'ici septembre.

Un commissaire relève que cela fait un moment que la commission n'a pas eu de mise à jour sur la refonte des moyens de communication via Internet, réseaux sociaux, etc. Il est très compliqué de s'inscrire à la newsletter (évoquée avec les associations lors de la séance avec la CSMAC). De plus, il n'est nullement fait mention des bénéfices qu'apporte une inscription sur le site.

Ces questions seront posées à Mme C. Boldrini pour la prochaine fois.

Un commissaire pensait que les conseillers étaient systématiquement inscrits.

Ce point « communication » sera ajouté au tableau des suivis.

Une cinquantaine de personnes ont participé à la journée organisée par le comité de soutien pour les réfugiés ukrainiens le 30.4.2022. Une psychiatre et une psychologue ont expliqué les effets, sur le psychisme, des traumatismes. Il faudrait réfléchir à une prochaine rencontre.

Les Ukrainiens sont 26, à Corsier.

Des demandes risquent d'arriver à un moment où un autre, car certains subsides du canton toucheront à terme. Des propositions concrètes devraient revenir au comité de soutien (cette demande sera rappelée par WhatsApp).

Le président des caisses à savon cherchait quelqu'un pour tenir un stand de pâtisseries, est-il rappelé.

M. F. Jaccard cherche encore un stand de pâtisseries pour les promotions du 1.7.2022.

En l'absence d'autre point divers, **la Présidente** remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h05.

Rapport : E. Maia